

Hold-Up, un film sur la pandémie sorti le 11 novembre



Article rédigé par *France Soir*, le 12 novembre 2020

Source [France Soir] Le film Hold-Up produit par Pierre Barnérias et Christophe Cossé, sort ce mercredi 11 novembre. Christophe Cossé est producteur de documentaires et de films avec une formation en anthropologie sociale et psychologie clinique.

Pourquoi j'ai produit ce film ?

Ce qui me vient en premier à l'esprit, c'est cette phrase de Kierkegaard :

« Il s'agit de comprendre ma destination, de voir ce que Dieu veut proprement que je fasse. Il s'agit de trouver une vérité qui soit vérité pour moi, de trouver l'idée pour laquelle je veux vivre et mourir».

Avec cette singulière crise politique qui remet en cause bien des principes de notre humanité, et que maquille la préoccupation sanitaire, nous sommes parvenus à l'heure des choix. Dès lors, avec nos connaissances et notre conscience, à quoi sommes-nous prêts à renoncer ? Devons-nous céder à la peur, au besoin de sécurité, ou préférer embrasser la vie et la liberté ? Ma démarche, notre démarche commune tant avec mes coproducteurs qu'avec toutes celles et ceux venus témoigner, c'est avant tout d'avertir sinon d'alerter, d'interpeller, d'informer le plus grand nombre.

L'épidémie et son traitement ont tout d'une intrigue dramatique. Cet événement épidémique révèle en définitive une crise profonde, révélatrice de l'état actuel de notre société, de ses institutions et de sa culture. On y découvre non seulement le pouvoir de la presse, désormais inféodée au pouvoir par le jeu des actionnaires qui la détiennent, mais aussi la puissance des réseaux sociaux qui véhiculent tant le relais de cette dernière, qu'un contre-pouvoir raillé par la censure, mais ô combien salvateur pour la connaissance et la liberté d'expression ou d'information.

L'issue de cette épidémie, somme toute habituelle et saisonnière, présente donc en quelque sorte les deux genres aristotéliens: la tragédie de l'humanisme ou l'épopée d'un renouveau. Gageons qu'elle débouche sur le renouveau. D'autres y voient une dimension biblique.

C'est donc une question de choix, d'élan instinctif, d'appel ce qui m'a poussé dans ce film. Et aussi parce que le scénario qui se déroule sous nos yeux mérite un témoignage. Sans prétention aucune, je me réfère à Alexis de Tocqueville : « ce qu'il y a souvent de plus difficile à apprécier et à comprendre, c'est ce qui se passe sous nos yeux.»

C'est la base du film, nous évertuer à comprendre : les mensonges, la manipulation, l'ingénierie sociale, la corruption. **Il faut bien se figurer que la privation de nos droits, de nos libertés, de nos choix est un hold-up.** Nous aurions pu l'intituler « Coup d'Etat ».

Nous sommes en fin de cycle, tout va très vite, et se radicalise. Il n'y a plus d'espace d'échange, de réflexion,

de pensée. Pour Pierre et moi, comme pour Nicolas, il n'était pas envisageable de ne rien faire. Et nous prévoyons même de continuer à filmer et à suivre l'actualité, car nous pressentons un changement fondamental dans notre humanité. Notre actualité sociale et politique nous y ramène. Le président Macron a décidé de confiner derechef sa population pour six semaines.

Nouvelle étape du scénario.

La lecture des derniers relevés hebdomadaires de l'OMS et du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies, permet clairement de constater que **tous les pays ayant pratiqué le confinement ont eu les pires résultats dans le degré de résilience de leur population au COVID-19.**

Le taux de mortalité est établi à 0,15%. Plus de 98% des individus ayant contracté le virus guérissent. Le nombre de morts associés abusivement au Covid reste encore deux fois inférieur à celui des erreurs médicales ou du tabac.

Outre que le fait de confiner toute une population saine et non malade a été et demeure **une première dans l'histoire de l'humanité**, toutes les études qui ont été produites depuis le premier confinement rejoignent les conclusions des précédentes, à savoir **l'inefficacité de cette mesure. Serait-elle politique ?**

L'OMS vient, il y a quelques semaines à peine, de convenir de son inefficacité et de son inutilité. On se souvient pourtant de cette étude de Neil Ferguson, de l'Imperial College, qui prévoyait plus de 500 000 morts en Grande-Bretagne, et 10 millions de victimes en Afrique, dont s'inspiraient l'OMS et les dirigeants occidentaux dans leur décision de confiner alors que l'épidémie était déclarée.

Ce même épidémiologiste, qui, dix ans auparavant, lors de l'épidémie de la grippe A (H1N1), avait également envisagé un désastre sanitaire de plus de 60 millions de victimes dans le monde. A l'époque, le rapport du Sénat (2010) avait clairement dénoncé l'irrationalité de ces analyses, la dérive de la politique sanitaire et avait surtout mis en lumière les conflits d'intérêts qui semblaient régir cette dernière.

Malgré cela, notre gouvernement, après s'être défendu à maintes reprises de l'envisager, l'a confirmé, ce nouvel emprisonnement. Il avance même de surcroît vouloir y associer quelques autres mesures coercitives, tout en dénonçant l'irresponsabilité, sinon l'incurie, de ceux qui s'y opposent.

Ce nouveau confinement a été officiellement décrété en conséquence de l'importance du nombre de cas de contaminations et du nombre de malades admis en réanimation. Le seuil de 60% des lits occupés a ou aurait été franchi.

Or, il serait bon de remettre en perspective les données sanitaires des cinq années précédentes pour constater que nos services hospitaliers sont toujours saturés à cette période de l'année, tant pour d'autres coronavirus, que pour la grippe ou des problèmes respiratoires. Il est éloquent de rappeler que notre Ministre de la Santé a lui-même participé à la faillite de notre système de santé, en soutenant la politique de réduction des lits en milieu hospitalier, ce qui provoque depuis quelques années déjà, l'engorgement des services de réanimation.

Il serait également bienséant de préciser, dans un souci de transparence et d'honnêteté, que le nombre de patients en réanimation tient aussi compte du nombre de patients en soins intensifs dans le privé. Toutefois, dans le calcul de Monsieur Véran et de son Comité scientifique, on compte les malades du privé, mais pas le nombre de lits; simple tour de passe-passe pour permettre d'augmenter le taux d'occupation en réanimation et de justifier la peur, la panique ou la terreur. Etrange pour des médecins.

Que dire du bilan médical des malades admis en ce début du mois de novembre en réanimation ou en soins intensifs, si ce n'est un profil type d'individus de plus de 65 ans affectés par la comorbidité, victimes de saturation de leur système immunitaire ?

Que dire du nombre réel de victimes du Covid alors que l'on recense comme tels les décès dus aux maladies cardio-vasculaires, aux cancers, aux diabètes ?

Que dire du nombre réel des cas de contaminations, avec un moyen de dépistage peu fiable et trompeur et dont la sensibilité vient d'être augmentée aux dépens de sa déjà faible efficacité ?

Que dire du gouvernement, qui, après avoir constaté il y a six mois la saturation de nos services publics hospitaliers, n'a pas investi pour de nouveaux lits en réanimation ?

Serait-il utile d'expliquer enfin pourquoi aucune autopsie n'a été diligentée ?

Que dire de la médecine libérale, sans moyens d'agir sur la prophylaxie de la maladie, privée d'hydroxychloroquine, d'azithromycine, de macrolides ou de C3G ? En les coupant de leurs moyens, le gouvernement favorise l'orientation des soins vers l'hôpital.

De tout cela il n'est point question. Le gouvernement semble suivre sa propre feuille de route, sur cette deuxième vague et son confinement finalement induit, annoncés depuis le mois d'avril. Alors s'ils savaient, pourquoi ne pas avoir agi ? Une fois de plus ?

Ce choix d'un deuxième confinement n'est pas qu'un révélateur de l'échec de notre politique sanitaire. C'est la confirmation d'une grave et profonde crise institutionnelle et démocratique. L'état d'urgence sanitaire est anticonstitutionnel et illégal. Les élections municipales se sont déroulées hors du cadre constitutionnel. Le Conseil constitutionnel est en sommeil, prié par le gouvernement de se confiner également, les deux chambres sont au ralenti, les textes sont examinés par 10% des députés, l'exécutif détient les pleins pouvoirs, et nos libertés sont à nouveau restreintes comme jamais dans un cadre de paix.

L'état d'urgence sanitaire ne respecte nullement les applications de l'article 16 et de l'article 53 de la Constitution, le rendant anticonstitutionnel et illégal.

Au niveau des institutions, ce qui a aussi changé, dès le début de la crise, c'est que le gouvernement s'est doté d'un Conseil scientifique dont les membres sont majoritairement proches des laboratoires pharmaceutiques. Il existe pourtant des organismes réputés et sans doute plus indépendants comme l'INSERM, le CNRS, les académies de médecine, de pharmacie, ou de vétérinaires... ?

Avec ce nouveau confinement, le gouvernement restreint une nouvelle fois nos libertés. Une nouvelle fois, elles sont bafouées et notamment, la liberté d'aller et venir, la liberté d'entreprendre et la liberté de réunion. Mais d'autres plus individuelles.

La liberté d'aller et venir existe en pratique depuis la fin du servage en France. Elle apparaît dans les textes en 1315, sous Louis X. Le décret royal précisait :

“ Toute créature humaine doit généralement être franche par droit naturel. Le Roi condamne avec énergie le joug et la servitude, qui est tant haineuse et fait qu'en leur vivant, les hommes sont réputés comme morts et, à la fin de leur douloureuse et chétive vie, ils ne peuvent disposer ni ordonner des biens que Dieu leurs a prêtés en ce siècle.”

La liberté d'entreprendre est plus récente. Elle date de la Révolution française. Le décret d'Allarde de 1791 autorise tout citoyen à exercer le métier ou le négoce qu'il veut, pourvu qu'il paie ses impôts. Cela permettait d'échapper à la logique des corporations et de rang social où vous étiez plus ou moins lié par ce que faisaient vos parents avant vous. Il ne semble pas que cette liberté d'entreprendre ait connu jusqu'ici de restriction ou d'interdiction.

Puis **la liberté de réunion**, comme la liberté d'expression, sont des libertés fondatrices de la IIIème

République. Elles marquent le droit d'exprimer son désaccord avec le pouvoir en place. Elles ont permis la création des syndicats par exemple.

Les médecins sont désormais censurés lorsque leur parole publique ne fait pas écho à la politique dominante, et même sur les réseaux sociaux, la police de la pensée s'installe.

Toutes ces libertés ont été acquises de haute lutte dans les larmes et le sang, souvent par des personnes très jeunes qui ont généreusement donné leur vie pour leurs idéaux afin que d'autres puissent en bénéficier. Et pourtant, nous demeurons contraints dans nos libertés, sans réagir, affichant par là-même notre degré de consentement.